

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL d u 01 avril 2015

PRESENTS :

Gilbert MENUET, Michèle SOYER, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Serge MALLER, Marie-Ange MEYER, Gilles TRAHARD, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Mireille EVERS, Françoise PINCHAUX (arrivée à 19 H 30), Christian PARIS, Jean-Louis NAGEOTTE, Michel FASNE, Nadine LABRUNERIE, Sylvie CASTELLA, Noëlle CABBILLARD, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES (arrivée à 19 H 10), Laurent ARNAUD, Adrien GUENE, Abderrahim BAKA, Aaziz BEN MOHAMED, Isabelle MAIRE DU POSET, Jean-Michel LEFAURE, Gérard GRIHAULT, Cyril GAUCHER (arrivée à 19 H 00), Thérèse FOUCHÉYRAND, Jean-François PIETROPAOLI, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI

REPRESENTE :

Jean MARLIEN donne pouvoir à Gilbert MENUET

ABSENTES :

Françoise GUILLIEN, Emmanuelle DE CONTET

Formant la majorité des membres en exercice

Mireille EVERS, a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur MENUET ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Communications diverses

Monsieur MENUET fait le point des procès en cours et terminés dans l'année écoulée.

Monsieur TRAHARD fait un point sur l'accessibilité des bâtiments communaux au 01/01/2015. Cinq bâtiments sont complètement accessibles. La commission communale d'accessibilité sera installée prochainement.

Monsieur MENUET donne la liste des marchés et autres contrats transférés au Grand Dijon.

Monsieur RUINET explique qu'il est inutile de prendre une délibération sur la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement car la détaxe s'applique automatiquement et Monsieur MENUET souligne le côté inutilement politique des délibérations en ce sens prises par le Grand Dijon et certaines communes.

Arrivée de Monsieur GAUCHER à 19 H 00

Monsieur MENUET présente le bilan financier positif du site Libération.

Monsieur MENUET donne lecture du courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques relatif à la résiliation du bail des locaux occupés par la Police Nationale au 8 rue Charles Dullin, avec effet au 30/06/2015 qui confirme le désengagement de l'Etat en matière de sécurité publique.

Arrivée de Madame ROBARDET DEGUINES à 19 H 10

Sur table :

- différents tableaux budgétaires.
- liste des Décisions de février et mars 2015 :

N° des décisions	OBJET
DC-007-2015	Marché Public - Mise en place d'un réseau WIFI
DC-008-2015	Marché Public : rénovation de voirie rue Pablo Picasso

DC-009-2015	<i>Marché Public - Acquisition de matériel de désenfumage</i>
DC-010-2015	<i>Marché Public : mission d'audit et de conseil en assurances</i>
DC-011-2015	<i>Marché Public - Vérification périodique des installations électriques et à gaz</i>
DC-012-2015	<i>Marché Public - Réfection du terrain de pétanque</i>
DC-013-2015	<i>Marché Public : surveillance de la qualité de l'air</i>
DC-014-2015	<i>Marché Public : contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance</i>
DC-015-2015	<i>Marché Public : fournitures et matériels paramédicaux pour les services de la ville de Talant</i>
DC-016-2015	<i>Marché Public : remplacement des stores mairie annexe et salle des Cerisiers</i>
DC-017-2015	<i>Marché Public : transports de personnes dans l'agglomération dijonnaise et hors de l'agglomération</i>
DC-018-2015	<i>Marché Public : maîtrise d'oeuvre relative à la rénovation des installations électriques et des gaines de ventilation de bâtiments communaux</i>
DC-019-2015	<i>Marché Public : prestations de service de gestion et sécurité d'information de la Ville de Talant</i>
DC-020-2015	<i>Remboursement sinistre du 24/11/2014 (véhicule 9646WV21)</i>
DC-021-2015	<i>Vente de métaux ferreux aux Ets LETY</i>
DC-022-2015	<i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame HUVET</i>
DC-023-2015	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur LAGARDE</i>
DC-024-2015	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur WATTEBLED</i>
DC-025-2015	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur SAMSON</i>
DC-026-2015	<i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame MEUNIER</i>
DC-027-2015	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame BRUNET</i>
DC-028-2015	<i>Attribution de concession au jardin cinéraire de Talant - Titre de concession de Madame LESCHENAU</i>
DC-029-2015	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur FARRI</i>
DC-030-2015	<i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame MENY</i>
DC-031-2015	<i>Attribution de concession au jardin cinéraire de Talant - Titre de concession de Monsieur MASSON</i>
DC-032-2015	<i>Remboursement sinistre du 22/01/2015 (véhicule BV-127-BZ)</i>

Monsieur MENUT annonce une modification de l'ordre du jour de la présente séance : le Budget Primitif 2015 sera présenté avant le vote des taux d'imposition 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour une meilleure compréhension des décisions prises et rappelle qu'un vote aussi tardif du budget est la conséquence de l'incapacité de la communauté urbaine du Grand Dijon de donner les éléments nécessaires en temps utile.

Approbation du procès-verbal du 03 février 2015

Monsieur WOYNAROSKI souligne qu'il n'a pas retrouvé l'intervention de Monsieur RUINET dans le procès-verbal qui n'est pas fidèle à ce qu'il a dit. Aussi le groupe Vivre Talant votera contre.

Monsieur MENUT estime au contraire que le procès-verbal, comparé à d'autres instances, est complet. Puis il donne la parole à Madame RENAUDIN JACQUES pour qu'elle n'oublie pas de remercier ceux qui ont facilité son élection et présents dans la salle.

Madame RENAUDIN JACQUES répond qu'elle est au conseil municipal de Talant et qu'elle ne se glorifie pas d'une élection.

Le procès-verbal est adopté par 27 voix Pour (Groupes Talant Ensemble et Talant Demain) et 4 voix Contre (groupe Vivre Talant)

1. Mise à jour de l'autorisation de programme et de crédits de paiement de la rénovation urbaine à Talant

Monsieur RUINET rappelle le principe de la gestion des investissements en mode AP/CP :

Définition de l'AP/CP :

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel d'équipement.

Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Les engagements comptables des opérations étant pluriannuels, il n'est pas opportun de gérer l'ensemble des crédits de l'année N-1, non consommés et engagés juridiquement, en reports. Il est ainsi proposé de repenser régulièrement le phasage de l'ensemble des crédits de paiement pour le mettre en concordance avec le phasage opérationnel.

La présente mise à jour vise à prendre en compte les réalisations 2014 et à intégrer les reliquats non consommés en 2014 sur le budget 2015 afin de solder les opérations en 2015.

Ainsi, pour les crédits gérés en autorisation de programme, le solde des opérations suivantes est basculé de l'exercice 2014 à l'exercice 2015 en dépense:

- Médiane 2^{ème} tranche : 4 185 €
- Voiries et aires de stationnement publiques : 26 055 €
- Aménagement des locaux Turbine : 2 309 €

Un reliquat de subvention reste à percevoir à hauteur de 9 000 € sur les opérations globalisées Médiane et extension aire des pirouettes et de 67 507 € sur voiries et aires publiques.

Les opérations gérées en crédits annuels nécessitent la réinscription de 6 167,50 € pour la résidentialisation de l'îlot électrique (ORVITIS).

Le phasage et la volumétrie de chaque opération sont détaillés en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

La commission Finances Communales du 23 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a décidé de voter l'actualisation de la répartition des Crédits de Paiement figurant dans les tableaux annexés,
- a mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- a constaté que les crédits sont prévus selon ce phasage au Budget Primitif 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Budget Primitif pour l'exercice 2015

Monsieur RUINET présente dans le détail les éléments constituant le budget primitif 2015.

Il rappelle que cette année le budget étant voté après la fin de l'exercice comptable de l'année précédente, il est possible de reprendre les résultats 2014 par anticipation. L'affectation définitive des résultats 2014 sera votée en même temps que le compte administratif et le compte de gestion comme les autres années.

Monsieur RUINET souligne :

- deux difficultés : le transfert de compétences et la désertion de l'état
- l'intégration partielle du transfert de la voirie au Grand Dijon
- la modification du périmètre des délégations au niveau des Aînés et l'insertion des jeunes
- qu'ils feront ce que l'état ne sait pas faire, baisser les dépenses
- que tous les services sont mobilisés pour la baisse de la dépense et sont solidaires de cette mesure
- le maintien au niveau actuel des services à la population

Monsieur RUINET donne la parole aux adjoints afin que chacun présente le budget de sa délégation.

Présentation du BP 2015 de la délégation Animation Culturelle et Vie Associative par Madame SOYER

Dépenses de fonctionnement

Crédits 2014 (total voté)	BP 2015	écart 2014-2015		ANIMATION CULTURELLE ET VIE ASSOCIATIVE
		masse	%age	
175 140	168 000	-7 140	-4,1%	Animation Culture
52 650	49 890	-2 760	-5,2%	Bibliothèque Multimédia dont galerie
37 000	35 490	-1 510	-4,1%	Loisirs (certaines activités en ACF)
	7 800	7 800	-	Actions collectives familles (ACF)
264 790	261 180	-3 610	-1,4%	Animation culturelle et vie associative

Dépenses d'investissement – Bibliothèque Multimédia

8 000€ (-1 000€ par rapport à 2014)

Recettes de fonctionnement

ANIMATION-CUL TURELLE ET-VIE-ASSOCIATIVE	Crédits 2014 (toutes BP) dont résultat reporté (BP, DM)	2015	écart 2014-2015	
			masse	%age
Animation-Culture	14 400	14 000	-400	-3%
Bibliothèque-Multimédia	21 400	13 500	-7 900	-37%
Loisirs	52 000	44 750	-7 250	-14%
Actions collectives familles (ACF)		16 810	16 810	
SOUS-TOTAL	87 800	89 060	1 260	1%

Associations ou organismes	BP 2014	BP 2015
Amis de l'orgue	4 900	4 900
Amis de Talant	350	350
Bourgogne aquariophilie club	460	460
Bridge Club Talant	760	760
Chorale Chatelaine - La Talantelle	2 500	2 500
Confrérie Talangevin	600	600
Eclaireurs de France	4 000	4 000
FNACA	500	500
Fondation Maréchal de Lattre	180	180
France Louisiane	500	500
Harmonie de Talant	4 500	4 500
Harmonie Ecole de musique	10 000	10 000
Jagoblues	9 500	9 500
Logis de Bourgogne	600	600
Poètes de l'Amitié	500	500
Relieurs de Talant	800	800
Rencontres Buissonnières	750	750
Rocher des Doms	8 000	8 000
Section UNC	1 800	1 800
Selena lyrique	0	300
Senza Voce (Ensemble)	250	250
Souvenir Résistance/Comité de parrainage CNSRD	500	500
Tal'en musique	6 000	6 000
Temps libre à Talant	600	600
<i>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</i>	25 050	21 150
TOTAL DELEGATION ANIMATION CULTURELLE ET VIE ASSOCIATIVE	84 900	80 000

**Dépenses de fonctionnement
délégation lien social**

Crédits 2014 (total voté)	BP 2015	écart 2014-2015		LIEN SOCIAL
		masse	%age	
6 900	6 400	-500	-7,2%	Comité des enfants
592 128	530 300	-61 828	-10,4%	Social - subvention CCAS
4 900	4 900	0	0,0%	Logement - Gestion urbaine de proximité
134 500	transfert au CCAS			Aînés
738 428	541 600	-196 828	-26,7%	SOUS-TOTAL

Les subventions à destination du CCAS

- 530 300€ au titre de l'action sociale (-61 000 de BP à BP)
- 11 000€ au titre de la cohésion sociale (stabilité)

Associations ou organismes	BP 2014	BP 2015
Centre Communal d'Action Sociale (657362)	602 300	541 300
TOTAL LIEN SOCIAL	602 300	541 300

Recettes de fonctionnement

LIEN SOCIAL	Crédits 2014 (BP, DM, (toutes)) dont: résultat reporté	BP 2015	écart 2014-2015	
			masse	%age
Social - Facturation CCAS	7 000	7 000	0	0%
Aînés	98 500	transfert au CCAS		
SOUS-TOTAL	105 500	7 000	-98 500	-93%

Arrivée de Madame PINCHAUX à 19 H 30

Présentation du BP 2015 de la délégation Relations Intercommunales par Monsieur MALLER

Dépenses de fonctionnement:

Crédits 2014 (total voté)	BP 2015	écart 2014-2015		RELATIONS INTERCOMMUNALES
		masse	%age	
17 520	8 500	-9 020	-51,5%	Observatoire
11 000	11 000	0	0,0%	Cohésion Sociale
28 520	19 500	-9 020	-31,6%	SOUS-TOTAL

Recettes de fonctionnement:

RELATIONS INTERCOMMUNALES	Crédits 2014 (BP, DM, (toutes)) dont: résultat reporté	BP 2015	écart 2014-2015	
			masse	%age
Observatoire	8 760	4 250	-4 510	-51%
Cohésion Sociale	62 500	40 000	-22	-36%
SOUS-TOTAL	71 260	44 250	-27	-38%

Dépenses de fonctionnement

Crédits 2014 (total voté)	BP-2015	écart 2014-2015		ECOLE-ET-PETITE-ENFANCE
		masse	%age	
355 060	350 950	-4 110	-1,2%	Enseignement
2 900	2 000	-900	-31,0%	Aide aux devoirs
357 960	352 950	-5 010	-1,4%	SOU S-TOTAL ECOLE
7 340	5 300	-2 040	-27,8%	Crèche familiale
23 280	20 750	-2 530	-10,9%	Multi-accueil
209 400	231 600	22 200	10,6%	Crèche collective - Libération
1 840	1 300	-540	-29,3%	Soutien à la parentalité
241 860	258 950	17 090	7,1%	SOU S-TOTAL PETITE-ENFANCE

Dépenses d'investissement – services affaires scolaires et entretien des locaux

7 000€ (stabilité par rapport au BP 2014 (hors reports))

Recettes de fonctionnement

ECOLE-ET-PETITE-ENFANCE	Crédits 2014 (BP, DM (toutes)) dont résultat reporté	BP 2015	écart 2014-2015	
			masse	%age
Enseignement	210 000	214 000	4 000	2%
Aide aux devoirs	15 850	10 430	-5 420	-34%
SOU S-TOTAL ECOLE	225 850	224 43	-1 420	-1%
Crèche familiale	166 000	181 300	15 300	9%
Multi-accueil	160 500	153 800	-6 700	-4%
Crèche collective - Libération	0	0	0	
Soutien à la parentalité	40 900	32 900	-8 000	-20%
SOU S-TOTAL PETITE-ENFANCE	367 400	368 00	600	0%

Les subventions

Associations ou organismes	BP-2014	BP-2015
Association Sportive Collège Boris Vian	2000	1000
Coopératives Scolaires	6786	6731
Ecole Aix Providence + Ecole St François (Colysé, OGEC)	3391	3521
Association animation & loisirs (Ecole Langevin maternelle)	230	230
Association animation primaire Langevin	150	150
Soutien scolaire Talantais	1000	1000
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	12003	5318
TOTAL ECOLE	25560	17950
Les Loupiots	200	200
TOTAL PETITE-ENFANCE	200	200
TOTAL-DELEGATION ECOLE-ET-PETITE-ENFANCE	25760	18150

Dépenses de fonctionnement¶

Crédits 2014 (total-voté)¶	BP-2015¶	écart-2014-2015¶		TERRITOIRE-ET- UTILISATION-DU- NUMERIQUE¶
		masse¶	%age¶	
1-551-760¶	1-174-780¶	-376-980¶	-24,3%¶	Patrimoine-et-travaux¶
1-000¶	0¶	-1-000¶	-100,0%¶	Rénovation-urbaine¶
105-000¶	99-050¶	-5-950¶	-5,7%¶	Hygiène-et-sécurité¶
205-050¶	192-350¶	-12-700¶	-6,2%¶	Informatique-avec-télécommunications¶
1-862-810¶	1-466-180¶	-396-630¶	-21,3%¶	SOUS-TOTAL¶

Subventions:¶

Associations-ou-organismes¶	BP-2014¶	BP-2015¶
Association-des-jardins-familiaux¶	960¶	960¶
Ligue-pour-la-Protection-des-Oiseaux-(LPO)¶	650¶	650¶
Lesos-Production¶	1-000¶	-¶
SUBVENTIONS-EXCEPTIONNELLES¶	1-000¶	0¶
TOTAL-DELEGATION-TERRITOIRE-ET-UTILISATION-DU-NUMERIQUE¶	3-610¶	1-610¶

Recettes de fonctionnement¶

TERRITOIRE-ET- UTILISATION-DU- NUMERIQUE¶	Crédits-2014- (BP,DM-(toutes))- dont-résultat- reporté¶	BP¶ 2015¶	écart-2014-2015¶	
			masse¶	%age¶
Patrimoine-et-travaux¶	390-740¶	207-850¶	-182-890¶	-47%¶
Rénovation-urbaine¶	21-476¶	0¶	-21-476¶	-100%¶
Hygiène-et-sécurité¶	0¶	0¶	0¶	0%¶
Informatique¶	0¶	0¶	0¶	0%¶
SOUS-TOTAL¶	412-216¶	207-850¶	-204-366¶	-50%¶

Dépenses d'investissement¶

Bâtiments¶	
M.T.E.-Restructuration/rénovation-(Salle-Accueil+programme-global-études)¶	200-000¶
Eglise-Notre-Dame-Quatrième-tranche-de-travaux¶	200-000¶
Turbine.-Rénovation-grosses-maintenances¶	90-000¶
Travaux-de-rénovation-Ecole-Langevin-Maternelle-et-Restaurant¶	50-000¶
Maintenances--gros-travaux-d'entretien¶	163-500¶
Espaces-verts-et-paysage¶	
Acquisition-de-terrains-(dont-abords-LINO-et-Terrasses-de-la-Vallée-de-l'Ouche)¶	58-000¶
Espaces-verts-et-paysage-(dont-1ère-phase-liaison-verte--site-d'escalade-et-murs-par-Sentiers)¶	160-500¶
Divers¶	
Etudes-pour-production-d'électricité-photovoltaïque¶	25-000¶
Véhicules--matériel--mobiliers¶	57-000¶
Fibre-optique-Interconnexion-des-bâtiments-municipaux¶	20-000¶
Provision-pour-participation-à-la-réhabilitation-du-site-du-foyer-Guy-Jean¶	150-000¶
Travaux-d'investissement-en-Régie¶	160-000¶
Total-investissement-services-techniques¶	1-334-000¶

Recettes d'investissement¶

- +155-000€de-subventions-d'équipement¶
- +62-500€de-taxe-d'aménagement¶

Dépenses d'investissement hors services techniques:

Rénovation urbaine	
Solde des opérations-Médiane-2ème-tranche	4-185
Solde des opérations-voies-et-aires-publiques	26-055
Solde des travaux-de-la-Turbine-dans-le-cadre-de-la-rénovation-urbaine	2-309
Versement-du-solde-de-la-subvention-pour-la-résidentialisation-de-filot-électrique	6-168
Total investissement rénovation urbaine	38-717
Hygiène et sécurité	
Remplacement-régulier-de-poteaux-incendie-et-du-matériel-de-protection-incendie-des-bâtiments	11-600
Total investissement hygiène et sécurité	11-600
Informatique	
Achat-de-logiciels-pour-les-écoles-et-les-services-municipaux	46-000
Remplacement-de-postes-informatiques-dans-les-écoles	8-000
Remplacement-de-matériel-informatique-à-la-Mairie-et-matériel-de-déploiement-du-WiFi	47-000
Remplacement-du-système-de-vidéoprojection-de-l'EPN	1-000
Total investissement informatique	102-000

Présentation du BP 2015 de la délégation Sport par Madame MENEY ROLLET

Dépenses de fonctionnement	Crédits-2014 (total voté)	BP-2015	écart-2014-2015		SPORT
			masse	%age	
	156-900	157-200	300	0,2%	Sports

Recettes de fonctionnement	SPORT	Crédits-2014 (BP,DM:(toutes)) dont résultat reporté	BP-2015	écart-2014-2015	
				masse	%age
	Sports	15-100	18-500	3-400	23%

Dépenses d'investissement

Service des sports	
Achat-d'une-autolaveuse	13000
Achat-de-matériel-de-sport	1500
Total investissement sport	14500

Les subventions

Associations ou organismes	BP-2014	BP-2015
Aikido club (Aikido Ryu)	500	500
Association Tennis de Talant (2015 pour rappel, attribution totale en déc. 2014)	30 000	30 000
A. S. Flag 21	1 000	1 000
Athletic club de Talant	2 500	2 500
Boule Cour du Roy	1 200	1 200
Cercle des Lutteurs de Talant	2 000	2 000
Cercle sportif de tennis de table	4 500	4 500
Dijon-Talant Volley	7 500	7 000
Football Club (2015 pour rappel, attribution totale en décembre 2014)	40 000	40 000
Hand ball club (2015 pour rappel, attribution totale en décembre 2014)	20 000	20 000
Judo club Talantais	8 000	8 000
Karaté Shotokan	2 000	1 000
Pétanque Talantaise	1 200	0
Talant Gym Musique	1 000	1 000
Talant sports orientations	2 500	2 500
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	13 800	16 800
TOTAL DELEGATION SPORTS	137 700	138 000

Dépenses de fonctionnement

Crédits 2014 (total voté)	BP-2015	écart-2014-2015		LOISIRS-ET-JEUNESSE
		masse	%age	
4 300	4 300	0	0,0%	Turbine
7 500	3 000	-4 500	-60,0%	ALSH (périscolaire)
91 050	87 500	-3 550	-3,9%	Accueils de loisirs 2 ^{1/2} -12 ans
68 200	58 500	-9 700	-14,2%	Accueil de loisirs 10-17 ans + proximité
2 800	2 600	-200	-7,1%	Pass 11-25
	10 200	10 200		Actions insertion des jeunes
173 850	166 100	-7 750	-4,5%	SOUS-TOTAL

Subventions attribuées:

Associations ou organismes	BP-2014	BP-2015
Conseil Départemental (insertion des jeunes (FAJ)): 65733	CCAS	450
TOTAL DELEGATION LOISIRS ET JEUNESSE	0	450 →

Recettes de fonctionnement

LOISIRS-ET-JEUNESSE	Crédits 2014 (BP, DM, (toutes)) dont résultat reporté	BP-2015	écart-2014-2015	
			masse	%age
Turbine	60 000	60 000	0	0%
ALSH (périscolaire)	52 400	90 000	37 600	72%
Accueils de loisirs 2 ^{1/2} -12 ans	124 900	129 780	4 880	4%
Accueil de loisirs 10-17 ans + proximité	48 700	39 910	-8 790	-18%
Pass 11-25	800	900	100	13%
Actions insertion des jeunes		0	0	
SOUS-TOTAL	286 800	320 590	33 790	12%

Présentation du BP 2015 de la délégation Tranquillité Publique et Affaires Générales par Monsieur BERNHARD

Dépenses de fonctionnement

Crédits 2014 (total voté)	BP-2015	écart-2014-2015		TRANQUILLITE PUBLIQUE ET- AFFAIRES GENERALES
		masse	%age	
49 800	47 300	-2 500	-5,0%	Club Jeunes
1 400	1 400	0	0,0%	Médiation
51 200	48 700	-2 500	-5%	SOUS-TOTAL: prévention
349 700	309 000	-40 700	-11,6%	Administration Générales
119 990	111 140	-8 850	-7,4%	Communication
469 690	420 140	-49 550	-11%	SOUS-TOTAL: moyens généraux
84 800	86 000	1 200	1,4%	011 -- Charges de gestion générales
7 099 600	7 195 000	95 400	1,3%	012 -- Charges de personnel
199 700	203 700	4 000	2,0%	65 -- Autres charges (URSSAF...)
7 384 100	7 484 700	100 600	1,4%	SOUS-TOTAL: ressources humaines

Les subventions

Associations ou organismes	BP 2014	BP 2015
Association Contrôle judiciaire socio-éducatif	1 000	1 000
Comité départemental de Côte d'Or de Prévention Routière	250	250
Conciliation de justice	150	150
Restaurant Ville de Dijon (65738)		
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	9 000	6 000
TOTAL DELEGATION TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AFFAIRE G.	10 40	7 40

Dépenses d'investissement:

Administration générale	
Mobilier dans les écoles	5000
Mobilier dans les services municipaux	12000
Total	17000

Recettes de fonctionnement

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AFFAIRES GENERALES	Crédits 2014 (BP, DM, (routes)) dont résultat reporté	BP 2015	écart 2014-2015	
			masse	%age
Club Jeunes	5 000	5 000	0	0%
Médiation	0	0	0	0%
SOUS-TOTAL prévention	5 000	5 000	0	0%
Administration Générale	61 000	62 000	1 000	2%
Communication	0	0	0	0%
SOUS-TOTAL moyens généraux	61 000	62 000	1 000	2%
013 -- Remboursements	55 000	20 000	-35 000	-64%
70 -- Cantines personnels	3 000	2 000	-1 000	-33%
74 -- dotations et participations	50 000	66 000	16 000	32%
SOUS-TOTAL ressources humaines	108 000	88 000	-20 000	-19%

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RUNET pour la présentation du BP 2015 de la délégation Finances Communales

Dépenses de fonctionnement

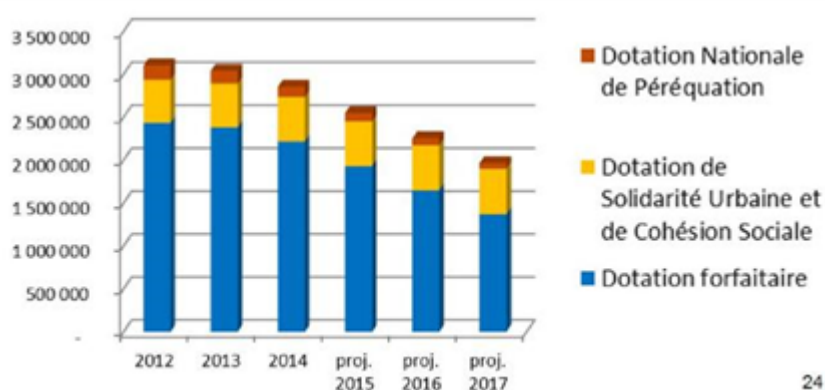
Crédits 2014 (total voté)	BP 2015	écart 2014-2015		FINANCES COMMUNALES
		masse	%age	
315000	285 000	-30 000	-9,5%	Intérêts dette
		0	0%	ICNE
1500	1 200	-300	-20,0%	Services bancaires
316500	286 200	-30 300	-9,6%	SOUS-TOTAL CHARGES FINANCIERES
2000	2 000	0	0,0%	Titres annulés
6000	6 000	0	0,0%	Créances irrécouvrables
12000	0	-12 000	-100,0%	Autres charges exceptionnelles
0	0	0	0%	Moins-values de cession
20000	8 000	-12 000	-60,0%	SOUS-TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES
				Virement à la section d'investissement
2 161 500	1 702 000	-459 500	-21,3%	Dotations aux amortissements
202508	113 758	-88 750	-43,8%	Dépenses imprévues (ne se réalisent pas)
317264	44 000	-273 264	-86,1%	FPI C
0	0	0	0%	Taxes foncières
8902	0	-8 902	-100,0%	Restitution THLV et taxe add. d. mut.
2 404 636	1 859 758	-544 878	-22,7%	SOUS-TOTAL DIVERS ET ORDRES

Finances: recettes de fonctionnement

FINANCES-COMMUNALES	Crédits 2014 (BP,DM,(autres)) dont résultat reporté	BP 2015	écart 2014-2015	
			masse	%age
Taxe électricité	178 000	178 000	0	0%
Taxe Addition: Droits de mutations	265 000	275 000	10 000	4%
SOUS-TOTAL DIVERS TAXES	443 000	453 000	10 000	2%
Divers	30	30	0	0%
Reprise du résultat de fonctionnement	501 172	595 276,31	94 104	19%
SOUS-TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	501 202	595 306	94 104	19%
D.G.F.e	2 217 948	1 930 000	-287 948	-13%
D.S.U.	517 409	522 000	4 591	0,89%
Dotation Nationale de Péréquation	120 340	98 000	-22 340	-19%
Autres attributions et compensations	500	0	-500	-100%
SOUS-TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	2 856 197	2 550 000	-306 197	-11%
Impôts locaux (TH, TFE, TFE1e)	7 548 850	7 548 221	-629	-0%
Compensation fiscale Grand-Dijon (AC)	632 777	19 921	-612 856	-97%
Dotation solidarité Grand-Dijon (DSC)	394 216	394 216	=	0%
FNGIR	5 500	5 500	=	0%
Compensation perte base TP	18 668	12 332	-6 336	-34%
Compensation exonération FONCIER	141 425	102 999	-38 426	-27%
Compensation exonération T. Habitation	183 485	214 983	31 498	17%
SOUS-TOTAL FISCALITE	8 924 919	8 298 172	-626 747	-7%

La dotation forfaitaire: une perte de 1M€ en 5 ans

ex	ex 2012	ex 2013	ex 2014	ex 2015	ex 2016	ex 2017
Dotation forfaitaire	2 434 433	2 383 079	2 217 948	1 930 000	1 648 800	1 389 600
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	501 984	510 769	517 409	522 066	526 764	531 505
Dotation Nationale de Péréquation	169 375	148 022	120 340	98 000	79 380	64 298



24

Dépenses d'investissement - Remboursement de la dette au BP : 1.39 M€
Encours de dette au 1^{er} janvier 2015 : 11.984 M€

Recettes d investissement: pas de dette nouvelle

Imputation comptable			2013	2014	2015
Chapitre	Article	Libellé Article	Mandaté	Crédits	BP
001	001	Résultat d'investissement reporté	-		413 313
10	1068	Excédents de fonctionnement Capitalisés	335 901	768 248	
10	10222	F.C.T.V.A. (report d'une année sur l'autre)	-	1 101 672	370 000
Total 10		Dotations, fonds divers et réserves	335 901	1 869 920	370 000
13	1342	Amendes de police (transfert GD)	8 333	7 500	-
Total 13		Subventions d'investissement	8 333	7 500	-
16	1641	Emprunts en francs	700 000	-	-
16	16449	Opérations afférentes à option tirage LT	1 600 518	1 487 860	1 369 570
Total 16		Emprunts et dettes assimilées	2 300 518	1 487 860	1 369 570
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
Total 040		Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	1 869 059	2 161 500	1 702 000

Monsieur RUINET déclare maintenir une politique de recherche de subventions. Il remarque que toutes les collectivités sont rendues à ces difficultés. Il ajoute qu'après une forte période d'investissement, il faut passer à une autre séquence. Il ajoute que le groupe Talant Ensemble assure la pérennité des services rendus à la population, qu'il n'y a pas de matraquage fiscal. Le dynamisme budgétaire est à la hauteur des ambitions de Talant Ensemble.

Monsieur MENUT remercie Monsieur RUINET puis donne la parole à Monsieur WOYNAROSKI, pour le groupe Vivre Talant, qui déclare :

« C'est un budget particulier compte tenu de la date à laquelle il est voté, des contraintes budgétaires que connaissent les collectivités et de la transformation du Grand Dijon en Communauté urbaine.

C'est également un budget particulier car, compte tenu de ce que M. l'adjoint aux finances nous a annoncé lors du DOB on pouvait s'attendre à une hausse des impôts et des emprunts supplémentaires. Mais pour 2015 rien de tout cela.

Les impôts locaux

Certes, le produit de la fiscalité augmente légèrement par rapport au Budget Primitif (BP) 2014 mais par le seul effet de l'augmentation des bases (hausse forfaitaire de 0,9% prévue dans le PLF 2015 et variation physique). Les taux, quant à eux, n'augmenteront pas en 2015, élections départementales obligent... Ils n'avaient d'ailleurs pas augmenté en 2013 et 2014, élections municipales obligent...

On pourrait se réjouir de cette stabilité, les taux des impôts locaux talantais étant déjà parmi les plus élevés de l'agglomération voire du département. Mais les dotations étant ce qu'elles sont (en baisse à cause de l'affreux gouvernement socialiste et pas du tout à cause de la gestion du précédent Président..), les autres ressources de fonctionnement, en particulier celles issues de la vie économique, étant faibles (voire très faibles) sur Talant il y a fort à parier qu'en 2016 (ou un peu plus tard), le réveil soit douloureux et l'addition salée pour les contribuables talantais.

En effet, à un moment donné où à un autre, sauf à trouver une recette miracle ou à posséder un bas de laine bien garni, vous ne pourrez plus maintenir cette stabilité des taux et vous serez obligés d'augmenter les impôts. Mais voilà, il n'y aura plus d'échéances électorales locales dans les prochaines années.

Et alors, il n'est pas certain que vous soyez toujours autant préoccupés des « classes moyennes durement touchées », des « retraités et des parents isolés » et plus généralement

des Talantais qui doivent garder « foi dans l'avenir » (je reprends les propres mots de M. l'adjoint aux finances dans son édito du dernier Talant Magazine)

A ce propos, nous voulons préciser devant le Conseil municipal que, contrairement à ce qui est écrit dans cet article, M. l'adjoint aux finances n'a jamais annoncé lors du DOB que les taux n'augmenteraient pas, ni que la ville ne contracterait pas de nouveaux emprunts en 2015. Sur ces questions, notre groupe vous a interrogé, M. le Maire, mais vous nous avez répondu qu'il s'agissait d'un débat d'orientations budgétaires et que les réponses à nos questions seraient apportées lors du budget.

Mais, comme les élections départementales approchaient et que le groupe Vivre Talant vous avait interrogé sur un sujet électoralement sensible, vous avez du apporter des réponses plus rapidement que prévu, ce que vous avez fait lors de la Commission plénière de février et non lors du DOB.

Cela n'a pas grande incidence sur le budget ni sur la vie de notre commune mais nous tenions à rappeler les faits puisque, dans la dernière tribune, la majorité municipale (sous la plume de M. Trahard) a cherché sur ce sujet à nous faire passer pour des imbéciles !

Les autres recettes

Il n'y aura pas de hausse des taux des impôts locaux, pas d'emprunts nouveaux et donc pas de recettes supplémentaires en 2015. Si on ajoute à cela une diminution des dotations d'état et une baisse de l'attribution de compensation du Grand Dijon, les recettes de fonctionnement pour le BP 2015 diminuent, par rapport au BP 2014, d'environ 1 136 000 €. Les dépenses de fonctionnement diminuant d'environ 541 000 € il manque donc 595 000 pour équilibrer la section de fonctionnement.

595 000 € qui ne se trouvent pas « sous le sabot d'un cheval » mais, c'est écrit noir sur blanc dans le document budgétaire, dans le « résultat reporté ou anticipé » de l'exercice précédent (en l'occurrence il est anticipé puisque que le Compte Administratif 2014 n'a pas encore été voté).

595 000 € d'excédent dont 501 172 € provenant du budget 2013. Ainsi, cet excédent (sur lequel on nous a tant gaussé) :

- correspond bien aux montants que nous évoquions lors du DOB ;
- est bien utilisé comme recette de fonctionnement et pas uniquement pour « faire de l'investissement » comme M. le Maire nous l'a dit lors du DOB.

Mais quid de l'année prochaine ? En effet cet excédent « absorbé » dans le budget 2015 ne sera plus là, ou moins important, voire beaucoup moins important. Et vous serez obligés soit de réduire les dépenses de manières encore plus drastique, soit d'emprunter à nouveau soit d'augmenter les impôts, mais de cela nous avons déjà parlé.

Les dépenses de fonctionnement

Elles diminuent donc d'environ 541 000 € dont 407 000 pour les dépenses de gestion courante, c'est-à-dire, entre autre, le paiement des agents municipaux et les services rendus aux Talantais.

A ce sujet, vous annonciez laconiquement, lors du DOB, des « économies sur les niveaux de service ». C'était vague, c'était flou et nous vous l'avions dit...

On en sait aujourd'hui un peu plus et ce n'est pas franchement réjouissant :

- plus de goûter dans les écoles (c'est effectif depuis la rentrée)
- une baisse de 6% de l'enveloppe des subventions aux associations (- 16 000 €)
- et une baisse de 10% de la subvention au CCAS (- 61 000 €)

Et la liste n'est pas exhaustive...

Certes il y a des économies à faire mais pour nous elles ne sont pas là, les choix qui sont faits, vos choix, ne nous conviennent pas.

> Nous demandons à ce que le goûter dans les écoles soit de nouveau offert aux écoliers talantais.

> Nous demandons à ce que les associations soient préservées.

Elles ont un rôle primordial dans la vie de notre commune, dans son animation, dans les liens qu'elles permettent d'établir entre les Talantais, les quartiers de notre ville.

Nous demandons à ce que l'enveloppe des subventions soit maintenue au niveau de celle de l'année précédente. Si certaines demandent moins ou ne demandent plus pourquoi ne pas partager avec les autres. Elles ont sûrement des projets intéressants.

> Nous demandons à ce que la subvention du CCAS ne soit pas baissée.

Vous nous avez dit que cela suffirait pour répondre aux besoins. Mais, pour nous, en période de crise, telle que nous la connaissons depuis plusieurs années et avec les impacts que nous savons sur le quotidien des Talantais les plus fragilisés, ce n'est pas le moment de baisser la garde. Vous évoquiez, M. l'adjoint, les Talantais les plus fragiles en souhaitant ne pas les fragiliser davantage par une augmentation des impôts locaux. Et bien, protéger les aussi en ne baissant pas la subvention du CCAS.

Alors on va nous dire : « oui mais où faire des économies » ?

Difficile de faire des propositions chiffrées, précises, quand on est élu d'opposition et que les documents budgétaires ne sont à notre disposition que depuis quelques jours. Nous n'avons pas vocation à construire un contre budget, nous ne pouvons pas le faire techniquement en quelques jours quand on sait le temps et l'énergie qu'y consacre les services.

Mais nous pouvons avancer quelques pistes.

1) Pourquoi programmer près de 114 000 € de dépenses imprévues ? Au BP 2014 c'était environ 19 000 € et l'année s'est terminée avec plus de 200 000 € de dépenses qui ne se sont pas réalisées. Et pour la première fois sont également inscrites dès le Budget Primitif près de 325 000 € de dépenses imprévues dans le budget d'investissement de près de 325 000 €.

2) Pourquoi est-il nécessaire d'augmenter de plus de 40 000 € les dépenses de maintenance (Chap.6156) ?

3) Est-il vraiment nécessaire que le Club jeunes organise 6 séjours par an (hiver, printemps, fin de printemps, été, automne, fin d'automne) pour lesquels il est « instamment demandé [aux animateurs] d'emmenner les jeunes les plus difficiles », selon les propres termes de M. l'adjoint. Il faut, bien évidemment, accompagner les jeunes du Belvédère et les animateurs du Club jeunes s'y emploient au quotidien.

Mais ne serait-il pas possible de diminuer de moitié le nombre de séjours ? Il en resterait encore 3... En faisant cette proposition nous ne sommes pas entrain de dire que le Club jeunes ne sert à rien ! Je le dis clairement car en d'autre temps on nous a fait un procès d'intention et accuser de vouloir la disparition de cette structure, ce qui est faux !

Ce que nous disons, c'est qu'à l'heure des économies, il n'est pas interdit de se dire que quelques économies de fonctionnement au Club jeunes permettraient peut être de payer le goûter aux écoliers. Après tout cela concerne aussi les jeunes de Talant...

Un dernier point concernant les dépenses de gestion courante, qui comprennent les charges de personnel. M. l'adjoint, lors de la commission a rappelé les principes (que nous connaissions déjà) en précisant :

- qu'il n'y aurait aucune embauche supplémentaire
- qu'une « analyse stricte » serait faite à chaque départ en retraite et qu'éventuellement l'agent ne serait pas remplacé (ce qui n'est pas très valorisant pour celui ou celle qui part en retraite...)
- et qu'il y aurait une diminution du nombre d'agents intérimaires.

- Ces points ont déjà fait débat au Conseil municipal entre la majorité et notre groupe. Nous ne partageons pas votre analyse, que cette gestion nous inquiète à la fois pour la qualité de travail des personnels (quid d'une surcharge de travail pour ceux qui restent ?) et pour la qualité des services rendus à la population.

Enfin, lors du DOB vous évoquiez les conséquences importantes de la revalorisation des carrières des agents de catégorie C. Son coût, dans le BP 2014 est de 43 000 € soit 0,54% des dépenses de personnel. C'est un coût relativement minime et c'était surtout indispensable quand on connaît les salaires de ces agents.

Ainsi pour toutes les raisons que je viens d'évoquer le groupe Vivre Talant votera contre ce Budget Primitif 2015. »

A l'issue de la déclaration de Monsieur WOYNAROSKI, Monsieur MENUT ne souhaite revenir que sur un seul point : les goûters. Il souligne que même les délégués des parents d'élèves ne souhaitent pas qu'ils soient remis en place. Donc, il ne les remettra pas.

Madame BALESTRO tient à confirmer à Monsieur WOYNAROSKI que le budget du CCAS ne sera pas impacté.

Madame FOUCHEYRAND souhaite des précisions sur la nature des voyages organisés par le collège Boris Vian.

Madame MEYER estime que c'est au collège de répondre à cette question.

Monsieur MENUT confirme que ce n'est pas à nous de gérer les actions du collège. Il trouve que cette question est inadéquate et ajoute que l'on respecte la liberté des collèges.

Concernant la subvention accordée à l'école Alix de Providence, Madame FOUCHEYRAND demande combien d'enfants talantais sont scolarisés.

Monsieur MENUT répond que les chiffres détaillés, école par école, lui seront communiqués lors de la prochaine séance mais qu'elle se rassure ils ne vident pas les écoles publiques.

Madame FOUCHEYRAND explique qu'il ne s'agit pas d'une critique sur les parents mais qu'elle voulait juste vérifier la somme attribuée par élève.

Puis Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUENE pour le groupe Talant Ensemble qui déclare :

« Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les adjoints, Chers collègues,

Notre commune, tout comme notre pays, traverse une période difficile budgétairement. Il ne s'agit pas d'en faire assumer la responsabilité à des facteurs externes :

- Certes la crise a pénalisé notre croissance depuis 2008,
- Certes elle a bloqué nos investissements,
- Certes le chômage a explosé.

Mais comment ne pas observer que les autres pays de l'UE ou même de l'OCDE voient leur croissance repartir (2,8 % au Royaume-Uni en 2014 ou 1,4% en Espagne avec une projection 2015 à 3%), le chômage baisser (passé de 8 % à 7 % entre 2012 et 2014 en Allemagne et au Royaume Uni et de 10 à 8 aux Etats-Unis) ?

Nous voyons bien que chacun est confronté à sa propre réalité, ses propres difficultés internes... Mais plutôt qu'un saupoudrage de mesures, ces pays ont développé une politique économique cohérente.

Alors oui, il aurait sans doute mieux valu que le Premier ministre accompagne le Président de la République en Allemagne plutôt que de venir écouter des donneurs de leçons en matière d'économie qui pensent que la défaite globale de la gauche dimanche est due à un curseur « pas assez à gauche » (à l'exception de TALANT bien évidemment où je veux saluer le travail de sape de la liste dissidente qui a permis cette formidable réussite : un canton avec un électorat à plus de 60 % à droite avec des élus de gauche !)...

Pour en venir à la question du budget communal, enfin, là encore, tout doit se tenir.

Il y a bien sûr un élément extérieur, c'est la baisse des dotations. Mais nous savons tous que toutes les collectivités, sans exception, doivent participer à l'effort national de redressement des comptes publics. C'est une réalité incontestable, qui sera difficile à mettre en œuvre... Mais attention à ne pas la rendre suffocante pour les communes : la réforme de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est certes une nécessité, mais le rapport en préparation qui évoque une territorialisation de la DGF, c'est-à-dire un fléchage de la dotation au niveau intercommunal. On peut l'envisager, mais dans un contexte de baisse des dotations car sinon c'est la double peine pour les communes qui restent l'échelon démocratique le plus apprécié des Français (nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard). Nous demandons un peu de cohérence !

En matière de cohérence, là encore, il y a plusieurs manières de faire ou de ne pas faire :

- Il y a celle, cohérente mais que je ne partage pas, qui consiste à décliner le projet gouvernemental au niveau local : les impôts ! Moi j'appelle ça le « toujours plus avec l'argent des autres ». Mais comment ne pas voir que les Talantais, comme les Français, n'en peuvent plus de cette fiscalité qui dérape...
- Il y a celle qui me dérange car elle évoque de chimériques rentrées financières comme par exemple une TP transformée en CFE qui n'est plus directement perçue par la commune remplacée par un savant calcul datant de plus 15 ans (on pourrait d'ailleurs un jour en parler au Grand DIJON).

En fait, il n'y a pas de surprises dans ce budget, ni de hasard.

Pas de surprise car :

- Nous maintenons les actions prioritaires (Ecole, petite enfance, Sport), parce que c'est notre marque de fabrique ;
- Nous redéfinissons la subvention au CCAS après une réflexion plus approfondie sur les compétences et les champs d'intervention ;
- Nous faisons une pause dans notre niveau d'investissement, assez logiquement après les nombreuses réalisations de ces dernières années, ce qui nous permet de ne pas contracter de nouvelles dettes.
- Nous restons vigilants quant à notre section de fonctionnement et notre groupe veut tout particulièrement saluer le travail et les efforts des agents de la Ville qui participent pleinement à cet exercice de rigueur budgétaire vis-à-vis de nos concitoyens.
- Et donc, sans surprise, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité pour 2015.

Car tout ça n'est pas dû au hasard : c'est le fruit d'un travail mené depuis plusieurs années par cette majorité que j'ai eu l'honneur de rejoindre.

Elle a fait des choix, elle a pris ses responsabilités : et aujourd'hui, alors que de nombreuses collectivités vont devoir le faire au pire moment pour de nombreux foyers, elle n'a pas eu besoin d'augmenter ses taux... Même s'il reste à régler la question du transfert de compétences au GD dont les modalités de calcul ne sont toujours pas connues précisément. On vous prend 600 000 € mais bonheur ! La balayeuse est passée pour la première fois, depuis 6 mois, ce matin dans le bourg.

Pas de hasard, non plus, de trouver sans doute une partie de l'opposition qui s'opposera à ce budget : il faut faire plus, toujours plus ! En niant les réalités...

Pas de hasard, encore, de trouver l'autre partie de l'opposition à tenter l'évitement ou à regarder ailleurs, dans le sens du vent... Dimanche, il y a eu les Rameaux c'est vrai, et chacun a pu regarder sa girouette pour savoir quel sera le vent dominant de l'année. Mais s'il regarde la girouette, c'est pour savoir à quoi s'attendre... Les gens n'aiment pas ce qui change trop souvent de côtés...

Enfin, à tout hasard, si vous cherchez le courage et la cohérence, il y a la majorité et je suis fier d'en faire partie.
Je vous remercie. »

A l'issue de la déclaration de Monsieur GUENE, Monsieur GAUCHER ne savait pas que celui-ci réglerait des comptes ici ce soir et déclare : « je ne veux pas de polémique pour ne pas nous mettre au niveau que vous voulez que l'on soit. »

Monsieur MENUT rétorque : « moi j'ai toujours été UMP et j'ai toujours fait avancer mon camp. » et met fin aux échanges tout en s'étonnant du peu d'inspiration de Monsieur GAUCHER en matière budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 3 février 2015,

La commission Finances Communales du 23 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a voté par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2015 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 331 158,31	13 331 158,31
Propositions nouvelles	13 331 158,31	12 735 882,00
Résultat affecté (solde)		595 276,31
INVESTISSEMENT	5 350 783,58	5 350 783,58
Reste à réaliser	167 252,77	636 893,96
Propositions nouvelles	5 183 530,81	4 300 577,00
Résultat cumulé		413 312,62

- a mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée par 23 voix Pour (Groupe Talant Ensemble) et 8 voix Contre (Groupes Talant Demain et Vivre Talant)

3. Taux d'imposition 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières

Monsieur RUINET expose au Conseil Municipal que les bases 2015 des taxes locales communiquées par les services fiscaux s'établissent comme suit :

	BASES 2014 (effectives)	BASES 2015 (prévisionnelles)	Evolution 15/14
Taxe d'habitation	18 970 512	19 167 000	1,04%
Foncier bâti	14 373 998	14 566 000	1,34%
Foncier non bâti	20 806	21 300	2,37%

Pour chaque contribuable les bases des taxes peuvent évoluer d'une année sur l'autre du fait de constructions neuves, destructions et transformations des bâtiments. A ces variations physiques s'ajoute une revalorisation forfaitaire déterminée par la loi de finances. Pour 2015, la majoration forfaitaire des valeurs locatives est de 0,9 %. L'ensemble de ces révisions détermine chaque année les bases fiscales communales.

En fonction des bases fiscales prévisionnelles notifiées par les services fiscaux et des recettes fiscales attendues, le Conseil Municipal décide des taux de fiscalité à appliquer. Il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité pour 2015.

En conclusion, les taux seront fixés selon le tableau suivant :

	TAUX 2015	Produit 2015 correspondant
Taxe d'habitation	17,03%	3 264 140
Foncier bâti	29,26%	4 262 012
Foncier non bâti	103,61%	22 069
TOTAL		7 548 221

Le produit fiscal 2015 prévisionnel est donc en progression de 1,03 % par rapport au produit effectivement encaissé sur l'exercice 2014.

La commission Finances Communales du 23 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a décidé de fixer, en 2015, les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières comme suit :

	TAUX 2015	Produit 2015 correspondant
Taxe d'habitation	17,03%	3 264 140
Foncier bâti	29,26%	4 262 012
Foncier non bâti	103,61%	22 069
TOTAL		7 548 221

- a mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée par 23 voix Pour (Groupe Talant Ensemble) et 8 voix Contre (Groupes Talant Demain et Vivre Talant)

4. Avenant N°1 au marché public de location et de maintenance de systèmes de reprographie - Années 2014-2018

Monsieur RUINET rappelle au conseil municipal que, par délibération n° DL-072-2014 du 20 juin 2014, monsieur le Maire a été autorisé d'une part à lancer un marché public, d'une durée de 4 ans non renouvelable, sous la forme d'un appel d'offres ouvert et, d'autre part, à le signer avec la société présentant l'offre la mieux-disante, en l'occurrence, CANON.

Lors de l'installation du nouveau parc de photocopieurs au sein des services de la Ville de Talant, il est apparu intéressant de conserver un photocopieur de l'ancien marché public pour le groupe scolaire Triolet. Afin de limiter les déplacements des enseignants pour faire des copies, il a été décidé de conserver le photocopieur Canon iR-ADV C5030 ayant pour numéro de série GNM19247. Après négociation avec la société CANON, la Ville de Talant ne paiera pas de location pour ce matériel car amorti lors du précédent marché.

La collectivité s'engage à payer la maintenance de l'appareil c'est-à-dire le coût de la copie ainsi que celui des logiciels. Le montant de cette prestation s'élève à 12.50 € H.T. par

trimestre et sera fixe pour la durée du marché pour les « logiciels ». Le prix qui sera appliqué pour les copies sera celui qui se trouve dans le bordereau des prix unitaires du marché en cours au regard des quantités réellement réalisées (lors du relevé du compteur). La facturation des copies est également trimestrielle à terme échu.

De son côté, CANON s'engage à maintenir cet appareil en bon état de fonctionnement jusqu'à la fin du marché public en cours et à défaut à nous fournir un appareil identique en bon état de fonctionnement jusqu'à cette même échéance.

Au regard du devis estimatif produit par le candidat lors de la consultation, l'avenant génère une augmentation de 1.57 % par an.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

La commission Finances Communales du 23 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant,
- a mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Marchés publics 2014 - Information au conseil municipal

Monsieur RUINET informe le Conseil Municipal que l'article 133 du Code des Marchés Publics du 1^{er} août 2006 dispose que «la personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires».

Conformément à cette disposition, Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances Communales a présenté la liste des marchés publics que la collectivité a passés au cours de l'année 2014.

La commission Finances Communales du 23 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **a pris acte à l'unanimité** de la publication de la liste des marchés publics qui ont été signés durant l'année 2014.

6. Voeu du Conseil Municipal de Talant pour la défense de l'échelon communal

Monsieur RUINET expose aux membres du Conseil Municipal : préalable aux débats du vote de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) se fait l'écho du souhait qui resurgit de temps à autre de supprimer purement et simplement les communes au profit d'un millier d'intercommunalités.

La constitution souhaitable d'intercommunalités fortes ne nécessite absolument pas la création d'un niveau de collectivité supplémentaire qui appellerait par ailleurs une réforme de la Constitution. En effet, le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020 - inséré sans réflexion globale dans le projet de loi - créerait *de facto* une nouvelle collectivité territoriale, marginaliserait les maires dans les futures assemblées intercommunales et engagerait à terme la disparition des communes.

Les exemples récents et proches ne manquent pas pour souligner les carences et pertes qu'engendrent des intercommunalités dépensières au détriment de la qualité du service et de la proximité d'accompagnement des populations.

L'Association des Maires de France (AMF) a récemment souligné son attachement aux principes de coopération, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et intercommunalités dans une logique de maîtrise des dépenses publiques.

Dans ce même esprit, l'AMF alerte également sur les effets pervers des transferts massifs de compétences aux intercommunalités décidés dans l'improvisation et sans études d'impacts alors que le texte prévoit simultanément la mise en place de territoires fondés sur le seul critère du nombre d'habitants. Cette vision déconnectée des réalités risque d'entraîner la paralysie et la désorganisation de l'action publique locale.

La philosophie constante de ces mesures conduit à fragiliser les communes et donc les services aux habitants alors même qu'ils ont besoin de points de repère, de proximité, de solidarité et de fraternité pour mieux vivre ensemble.

La France n'a rien à gagner, dans une période de trouble et de crise, à affaiblir l'incarnation de la devise républicaine sur le territoire que sont les communes et les maires.

Par ailleurs, les communes ont montré au fil des décennies leur grande capacité d'adaptation : aucune autre institution publique n'a plus évolué que les communes ses trente dernières années ; les communes ont depuis longtemps fait le choix d'intercommunalité de projets. La réforme des communes est faite.

La commission Finances Communales du 23 mars 2015 a émis un avis favorable.

Ainsi, reprenant les concepts défendus par l'AMF, le Conseil Municipal de Talant, a :

- estimé que l'échelon communal, en ce qu'il représente une proximité de gouvernance et de contact avec les populations qu'il représente, est une garantie forte contre la fracture territoriale et la périphérisation des territoires,
- réaffirmé son attachement à l'organisation communale qui doit conserver les moyens de gestion et d'action au service des populations,
- estimé essentiel que la démocratie représentative puisse s'exercer de façon directe sur le territoire d'expression du vote populaire.

Délibération adoptée à la majorité par 27 voix pour (Groupes Talant Ensemble et Talant Demain) et 4 n'ayant pas pris part au vote (groupe Vivre Talant)

7. Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian

Madame MEYER expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 1^{er} avril 2015 le budget primitif 2015 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Madame RENAUDIN JACQUES demande l'objet de cette subvention.

Monsieur MENUT explique que ce n'est pas attribué activité par activité et qu'il s'agit d'une subvention globale.

La commission Ecole et Petite Enfance du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 055 € au collège Boris Vian de Talant,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Demande de subvention exceptionnelle - Ressource éducative USEP

Madame MEYER expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 1^{er} avril 2015 le budget primitif 2015 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

La commission Ecole et Petite Enfance du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle de 230 € à l'association Ressource éducative USEP,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention exceptionnelle - IME les Colibris

Madame MEYER expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 1^{er} avril 2015 le budget primitif 2015 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

La commission Ecole et Petite Enfance du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle de 33 € à l'IME les Colibris de Chevigny-Saint-Sauveur,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Rénovation de la salle Alain Colas du Complexe Marie-Thérèse Eyquem - Subvention Conseil Départemental 21

Monsieur TRAHARD informe le Conseil Municipal de l'inscription au budget de la commune de travaux de rénovation de la salle Alain Colas du Complexe sportif Marie-Thérèse Eyquem qui pourront bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental de Côte d'Or.

L'estimation de ces travaux s'élève à 40 500 € H.T.

La Commission Territoire et utilisation du Numérique du 26 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le principe de l'opération « Rénovation de la salle Alain Colas du Complexe sportif Marie-Thérèse Eyquem »,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de Côte d'Or à son taux le plus élevé (35 %),
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Dénomination d'une allée - Allée de la Pouponnière

Monsieur TRAHARD expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir définir l'adressage et la numérotation postale de la voie située au centre du « site Libération », il convient de prendre acte de la dénomination proposée suivante :

« Allée de la Pouponnière »

Monsieur TRAHARD précise que ce n'est pas une voie publique.

Un plan mentionnant le lieu concerné a été présenté.

La Commission Territoire et utilisation du Numérique du 26 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal a :

- pris acte à l'unanimité de la dénomination proposée,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

12. Convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du Grand Dijon, approbation de l'avenant de sortie

Monsieur TRAHARD expose au conseil municipal :

En mai 2003, le Grand Dijon a impulsé un important programme de rénovation urbaine en faveur de quatre quartiers, les Grésilles à Dijon, le Mail à Chenôve, le centre-ville à Quetigny et le Bief du Moulin à Longvic. Ce projet s'est formalisé le 12 mai 2005 par la signature d'une première convention.

En mars 2007, par convention consolidée, les quartiers du Belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon ont été intégrés à cette dynamique d'agglomération.

Nous avons pu constater, depuis cette date, la transformation positive du quartier du Belvédère grâce aux moyens mis en œuvre par chacun des partenaires.

La présente délibération vise à parachever le processus initié en 2005 en approuvant l'avenant n° 5, dit avenant de sortie, validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 7 juillet 2014.

Il permet l'intégration d'un nouveau quartier au sein du programme, le quartier Stalingrad - Via Romana, à Dijon, la définition des dates de clôture ainsi que des ajustements sur les différents projets.

La Commission Territoire et utilisation du Numérique du 26 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé l'avenant n° 5 à la convention de rénovation Urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son annexe financière annexée à la présente,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cet avenant à la convention d'agglomération et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Voeu du Conseil Municipal de Talant : Contrat de Plan Etat - Région Bourgogne 2015-2020, mise à 2X2 voies de la LINO.

Monsieur TRAHARD rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Régional de Bourgogne a approuvé le 16 mars 2015 en séance plénière un Contrat de Plan permettant de formaliser l'engagement de l'Etat et de la Région pour des investissements à hauteur de 668 Millions d'Euros.

Parmi les priorités figure la mobilité multimodale pour laquelle un programme d'actions relatives à l'amélioration des infrastructures routières est détaillé pour un montant global de 126.46 Millions d'Euros.

Or, seule une enveloppe nécessaire à l'achèvement des aménagements de la LINO dans sa configuration existante est affichée.

Ainsi, aucun financement n'est prévu pour sa mise à 2X2 voies, ni travaux, ni études préalables, pour l'ensemble de la période 2015-2020.

Alors que les principaux ouvrages et les emprises foncières de la LINO ont été prévus pour accueillir 2X2 voies, et au vu de l'intérêt de cette infrastructure dans le maillage routier régional au bénéfice tant des zones rurales qu'urbaines, on peut regretter que le Contrat de Plan Etat -Région Bourgogne ne prévoie les crédits nécessaires à son évolution.

Monsieur MENUT donne la parole à Monsieur WOYNAROSKI, pour le groupe Vivre Talant, qui déclare :

« Puisqu'il est question dans ce vœu du Contrat de Plan Etat Région (CPER), je veux tout d'abord revenir en quelques mots sur ce document important qui présente la stratégie négociée et partagée entre l'Etat et la région (sur la période 2015 – 2020) en matière d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Il a été adopté le 16 mars dernier par le Conseil régional.

Ce CPER s'articule autour de 5 grandes thématiques dont la mobilité multimodale c'est-à-dire les moyens de communications : routiers, ferroviaires et fluviaux. Cette thématique, loin d'être

oubliée est même la plus « importante » au regard des crédits contractualisés qui représentent 42,5% du total des crédits CPER soit près de 284 M€ (167,49 M€ pour l'Etat et 116,44 M€ pour la région)

Les crédits mobilisés pour les infrastructures routières représentent près de 102 M€ dont 93,2 pour l'Etat et 8,7 pour la région. Les actions concernent la totalité des 4 départements bourguignons. Pour la Côte d'or cela concerne l'achèvement des aménagements de la LINO avec 1,82 M€ qui sont « fléchés » par l'Etat et 1,65 M€ par la région. Et ce alors même que les régions ne sont pas compétentes en matière d'infrastructures routières, il faut le rappeler.

Vous déplorez dans votre vœu l'absence dans ce CPER d'engagements pour la mise en 2 X 2 voies de la LINO.

Le groupe Vivre Talant s'est déjà longuement exprimé à ce sujet au cours, entre autres, des délibérations que ce Conseil municipal a pris lors des enquêtes d'utilité publique au moment des débats sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU). Notre position a toujours été la même : nous sommes favorables à une 2 X 1 voie.

Je rappelle que cette position est aussi celle des élu-e-s du Grand Dijon qui, le 25 septembre 2009, ont réaffirmé « leur engagement en faveur de la réalisation d'une 2X1 voie avec mise en service complète du tracé entre le Rond-point G. POMPIDOU et l'A38 à Plombières-lès-Dijon ». Cette délibération a été adoptée à une large majorité des voix, dont la vôtre M. le Maire, puisqu'à l'époque vous étiez Vice-Président du Grand Dijon.

Je rappelle enfin cette position a été reprise quelques années plus tard dans le PDU 2012 – 2020, document qui a été adopté à l'unanimité par ce Conseil municipal. Et il ne me semble pas que, depuis, la majorité ait changé.

Mais il est vrai que M. le Maire, alors Conseiller général, avait dans le même temps émis un avis réservé sur ce même document en demandant, avec ses collègues de « mettre rapidement la LiNo à 2X2 voies », contradiction que nous avons dénoncée en son temps.

Ce vœu, d'une part attise inutilement un vieux débat et d'autre part intervient après le vote du CPER qui prend largement en compte, pour les 5 prochaines années, l'ensemble des thématiques mobilité sur le territoire bourguignon dont la Côte d'Or. C'est donc un vœu inutile contre lequel nous voterons. »

Monsieur MENUT revient sur ses prises de position anciennes au Grand Dijon. Effectivement, afin de débloquent la situation, il fallait approuver et d'ailleurs on est arrivé à 2 X 2 voies entre Daix et Fontaine-Lès-Dijon (Géant Casino) mais l'objectif est d'obtenir 2 X 2 voies tout du long. Cette affaire a été une très longue démarche.

Actuellement il y a de nouveaux travaux derrière le Zénith, les entrées et sorties étant dangereuses et saturées. Il faut arriver à résoudre ce problème et le traiter.

Par ailleurs, les bruits à la sortie du tunnel à Talant ne sont toujours pas résolus ; les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux sont disponibles mais restent bloqués par le Grand Dijon.

La Commission Territoire et utilisation du Numérique du 26 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- ↳ déploré l'absence d'engagements pour la mise à 2X2 voies de la LINO dans le Contrat de Plan Etat -Région Bourgogne,
- ↳ souhaité que ces travaux puissent intégrer cette contractualisation durant sa mise en œuvre entre 2015 et 2020.

Le vœu sera transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Délibération adoptée par 23 voix Pour (Talent Ensemble), 4 voix Contre (Vivre Talent) et 4 Abstentions (Talent Demain)

14. Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs des 10-17 ans

Madame MENEY ROLLET rappelle que, par délibération n°2008117 du 29/09/2008, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur pour l'accueil de loisirs des 10 - 17 ans. Ce règlement prévoit notamment dans son article 4 que les parents doivent inscrire leur enfant aux activités, soit aux périodes prévues à cet effet (environ 3 semaines avant l'activité), soit à la dernière minute selon les places disponibles.

Afin d'améliorer le dispositif existant, il est proposé :

- **d'assouplir les périodes d'inscription** : Ainsi, aux périodes initiales ci-dessus énoncées, les familles auront la possibilité d'inscrire leur enfant à une activité jusqu'au jeudi de la semaine précédant l'activité (par exemple, si l'activité a lieu durant la semaine 9, l'inscription sera possible jusqu'au jeudi de la semaine 8). Cette inscription se fait exclusivement au secrétariat de l'accueil de loisirs des 10 - 17 ans.

- **d'autoriser les inscriptions de dernière minute sur place** : Celles-ci pourront s'effectuer jusqu'à épuisement des places restantes disponibles. Toutefois, l'un des représentants légaux devra se rendre sur le lieu de départ et remplir "une autorisation de sortie" dont le modèle est joint en annexe.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour les dispositions relatives au paiement figurant dans le titre V du règlement intérieur en permettant aux familles de régler par carte bancaire (article 17).

Le présent règlement intérieur annulera et remplacera l'ancien règlement à compter du 1^{er} juin 2015.

La commission Loisirs et Jeunesse du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé le projet de règlement intérieur ainsi que l'autorisation du représentant légal et décidé de l'appliquer à compter du 1^{er} juin 2015,
- approuvé les nouvelles modalités d'inscription et de paiement énoncées ci-dessus,
- annulé et remplacé la délibération n° 20100109 du 26 juin 2010 approuvant le précédent règlement,
- autorisé Monsieur le Maire à signer le règlement et tous documents s'y rapportant,
- mandaté Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Mission Locale de l'Agglomération Dijonnaise et la Ville de Talant

Madame MENEY ROLLET rappelle au conseil municipal que le CCAS, la Ville de Talant et la Mission Locale de l'Agglomération Dijonnaise se sont engagés dans un partenariat au travers de conventions renouvelées sans cesse depuis le 1^{er} février 2003 afin d'aider les jeunes (16 - 25 ans) de la commune et des alentours. La Ville de Talant entend poursuivre cette relation partenariale.

Ce contrat précise les moyens humains, matériels et financiers de chaque partie. Ainsi la Ville s'engage à s'acquitter en plus des moyens mis à disposition, d'une cotisation annuelle correspondant à 51 centimes par habitant.

La convention sera valable trois ans à compter de sa signature.

La commission Loisirs et Jeunesse du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la convention de partenariat entre la Ville de Talant et la Mission Locale de l'agglomération dijonnaise présentée,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Mission Locale pour une durée de trois ans,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16. Versement d'un montant forfaitaire à des établissements de formation accueillant de jeunes talantais

Madame MENEY ROLLET rappelle au conseil municipal que, depuis de nombreuses années, le CCAS apporte son soutien à des centres de formation accueillant de jeunes talantais en alternance ou en formation à caractère professionnel. La Ville de Talant entend poursuivre ce soutien à cette action.

A cet effet, il est proposé d'octroyer une somme annuelle et forfaitaire par élève talantais scolarisé dans ce type d'établissement.

Ce montant est égal au montant fixé par les Centres de Formations des Apprentis (CFA) et ne pourra en tout état de cause excéder 75 euros par année scolaire et par jeune résidant à Talant accueilli.

Pour les jeunes talantais accueillis par les Maisons Familiales Rurales (MFR), la somme forfaitaire octroyée à ce type d'établissement par an et par élève est de 35 euros. Ce montant correspond au coût moyen des fournitures scolaires pour un élève fréquentant une école élémentaire de Talant.

Le versement de l'aide sera réalisé par virement aux organismes qui en auront fait la demande écrite auprès de la Ville.

La commission Loisirs et Jeunesse du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé le versement d'un montant forfaitaire annuel aux CFA et MFR par jeune apprenti en formation résidant à Talant,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17. Valorisation de l'apprentissage : prime forfaitaire de 110 euros versée aux apprentis résidant sur la commune

Madame MENEY ROLLET rappelle au conseil municipal que, depuis de nombreuses années, la CCAS apporte son soutien aux jeunes résidant à Talant qui s'engagent dans la voie de l'apprentissage. La Ville de Talant entend poursuivre cette action.

Ainsi, afin d'aider et d'encourager les jeunes ayant choisi ce cursus de formation, il est proposé d'attribuer une prime unique et forfaitaire de 110 euros à chaque apprenti résidant à Talant répondant aux critères suivants :

- avoir complété et retourné dans les délais impartis le dossier de demande comprenant le règlement d'attribution (joint en annexe),
- résider sur la commune de Talant et le justifier,
- avoir effectué une 1^{ère} année en contrat d'apprentissage ou dans un organisme agréé pour l'accueil d'apprentis,
- effectuer l'apprentissage dans un C.F.A. (Centre de Formation des Apprentis) ou dans un établissement agréé pour la formation des apprentis,
- être signataire d'un contrat d'apprentissage avec un employeur,
- ne jamais avoir bénéficié de cette prime ou d'une gratification d'apprentissage de la Ville de Talant.

L'aide sera accordée une seule fois pendant l'ensemble du cursus de formation.

La commission Loisirs et Jeunesse du 24 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé ce dispositif de valorisation de l'apprentissage,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18. Convention type communale de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat

Monsieur BERNHARD rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de coordination entre la Police Nationale de Dijon et la Police Municipale de Talant a été approuvée par délibération n° 4819 du 23 mai 2001 et renouvelée par délibération n° 0006 du 30 janvier 2007 puis modifiée par l'avenant n° 1.

Les conventions de coordination qui répartissent les missions entre les forces de sécurité locale et nationale et organisent leur coopération ont été renforcées par le décret ministériel n° 2012-2 du 2 janvier 2012.

Par circulaire en date du 30 janvier 2013, le Ministre de l'Intérieur a demandé que soient remplacées progressivement les conventions de coordination conclues sur la base des décrets n° 2000-275 du 24 mars 2000 et n° 2000-1329 du 26 décembre 2000.

Ces nouvelles conventions offrent la possibilité de mettre en œuvre une coopération opérationnelle renforcée notamment dans le domaine du partage des informations, de la communication opérationnelle et de la formation au profit de la Police Municipale.

La commission Tranquillité Publique et Affaires Générales du 26 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé les termes de la convention de coordination de la Police Municipale de Talant et des Forces de Sécurité de l'Etat,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19. Rémunération des agents chargés de la mise sous pli de la propagande électorale

Monsieur BERHNARD expose au Conseil Municipal :

Vu le Code électoral, et notamment les articles L212, R34 et R38,

Vu la convention préfectorale qui confie l'exécution des tâches matérielles incombant à la commission de propagande à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 à la Ville de Talant,

Considérant qu'il appartient à la commune de Talant de fixer la rémunération des agents chargés de la mise sous pli des documents électoraux,

La commission municipale Tranquillité Publique et Affaires Générales du 26 mars 2015 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- décidé de fixer la rémunération brute des agents chargés de la mise sous pli des documents électoraux comme suit :
 - 0.27 € brut, tous accessoires de traitement inclus, par enveloppe remplie pour le premier tour de scrutin,
 - 0.22 € brut, tous accessoires de traitement inclus, par enveloppe remplie pour le second tour de scrutin,
- dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales patronales qui restent à la charge de la commune,
- chargé Monsieur Le Maire-Adjoint de ce recrutement et de signer tous documents utiles en cette affaire.
- les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.